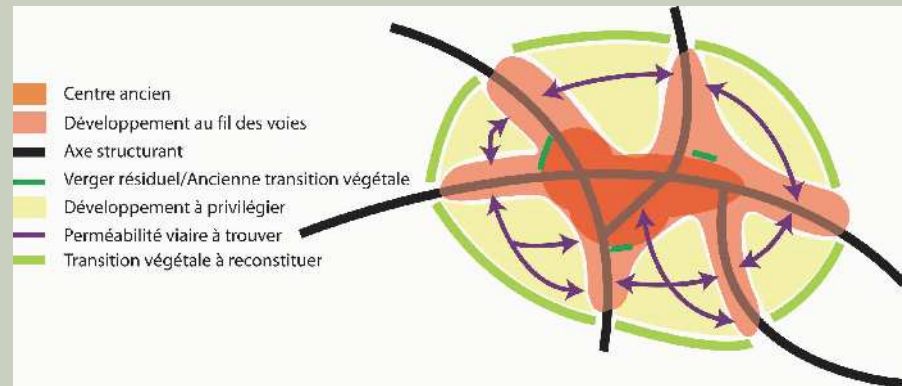


Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un document écrit et illustré qui traduit la volonté politique de la commune. Ce projet présente ses ambitions en termes d'aménagement, de développement urbain, de respect des paysages et de préservation de l'environnement.

Orientation 1 : Tendre vers un développement urbain cohérent

La commune souhaite redéfinir les limites de l'enveloppe urbaine, tout en préservant le patrimoine architectural et paysager.

- Conserver l'organisation cohérente et économe de l'espace.
- Valoriser le patrimoine existant.
- Mettre en place une stratégie foncière.



Orientation 2 : Encourager le développement économique équilibré du territoire

La commune souhaite permettre les activités économiques en particulier à l'intérieur du village et garantir le maintien de l'activité agricole. Le développement des équipements structurants est à privilégier au niveau de la Communauté de Communes. Les équipements de proximité seront maintenus à l'échelon communal. Le PLU permettra la mise en place d'infrastructures de réseaux nécessaires aux Techniques d'Information et de la Communication.

- Permettre le maintien voire le développement de l'activité agricole.
- Prévoir le développement d'activités sur le territoire.
- Permettre une optimisation du développement et de l'entretien des équipements au sein de la Communauté de Communes.
- Offrir un égal accès aux Techniques de l'Information et de la Communication sur le territoire.



Orientation 3 : Préserver les paysages et l'environnement

Le paysage et ses éléments naturels participent fortement à la qualité du cadre de vie et doivent à ce titre faire l'objet d'une protection. De même, une attention particulière sera accordée à l'exposition paysagère des constructions futures. Il conviendra également de lutter contre les risques naturels par le respect de certains principes d'aménagement.

- Préserver les éléments remarquables du paysage.
- Préserver l'implantation traditionnelle des espaces urbains dans le paysage.
- Favoriser le traitement paysager des bâtiments isolés.
- Préserver les éléments garants du libre écoulement de l'eau.
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.



Orientation 4 : Rechercher une optimisation des déplacements

L'organisation des déplacements est un des enjeux majeurs sur le territoire. Ainsi, il est primordial pour la commune d'engager une réflexion sur la hiérarchisation des voies et routes tout en offrant une place plus importante aux déplacements doux.

- Améliorer les déplacements internes à la commune et entre les communes.
- Rechercher l'adéquation entre les gabarits/traitements de voirie et la circulation réelle ou recherchée.

